COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MARS 2024

---000000---

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 21 mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :

25

Étaient présents :

MARTY Grégory, HECQUET Patricia, VILVET Dominique, SERRE Monique, ASTIE Jean, CHACON Angèle, ALBAREDE Marie-Hélène, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, MARIA Eric, CATALAN Eric, RUIZ Magali, NETTI Vincent, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, PAGET-BLANC Eric

Procurations:

M. BELLET	à	Mme SERRE
Mme GUILLOUET GELYS	à	M. NETTI
M. RASTOLL	à	Mme ALBAREDE
Mme RICO	à	Mme HECQUET
M. FERNANDEZ	à	M. MARTY
M. MUCCHIELLI	à	Mme VILVET
M. BLAY	à	Mme CHACON
Mme CRIADO	à	M. ASTIE
Mme DESSEILLES	à	M. BELTRA

Absentes excusées :

Mmes RASTOLL et AMITRANO

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Magali RUIZ-DUMAY est nommée Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 066-216601484-20240327-DCM20-2024-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024 REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des
Pyrénées-Orientales
Commune de PORT-VENDRES
Séance du Conseil Municipal
27 mars 2024
Trame Unique

CLASSEMENT ISSU
DE LA
NOMENCLATURE
« ACTES »
9.1

DELIBERATION MUNICIPALE N°20-2024

<u>OBJET</u>: INTERVENTION DU DEPARTEMENT 66 DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DE TABLEAUX PRESENTES DANS L'EGLISE NOTRE DAME DE BONNE NOUVELLE

Monsieur le Maire,

RAPPELLE aux membres de l'Assemblée Délibérante que par délibération n° 51-2021 en date du 29 juin 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité sur l'acquisition de cinq tableaux appartenant au Diocèse (Tableau de la Libération de Saint-Pierre - Tableau de Saint Jean l'Evangéliste - Tableau de Sainte Marie-Madeleine - Tableau La conversion de Saint Paul - Tableau du reniement de Pierre),

PRECISE QU'un rapport « examen-diagnostic » réactualisé le 11 juillet 2022 de ces cinq tableaux et de quatre cadres a été réalisé par le Centre de Conservation du Département, accompagné de propositions de traitement de conservation-restauration et de l'évaluation financière préalable qui en découle,

INDIQUE QUE les coûts de restauration pour chaque tableau sont les suivants :

La Libération de Saint-Pierre : Restauration réévaluée à 15.860 €
Saint Jean l'Evangéliste : Restauration réévaluée à 10.675 €
Sainte Marie-Madeleine : Restauration réévaluée à 12.505 €
La conversion de Saint Paul : Restauration réévaluée à 21.350 €
Le Reniement de Pierre : Restauration réévaluée à 21.045 €

RAPPELLE QUE le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine a procédé pour l'année 2023 à la restauration de « la libération de Saint-Pierre » et de « Saint-Jean l'Evangéliste »,

INFORME QUE le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine a programmé pour l'année 2024, la restauration du tableau « Reniement de Pierre » présenté dans l'Eglise paroissiale Notre-Dame de Bonne Nouvelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE,

Date de ré

DE PROCEDER à la restauration des tableaux selon les modalités financières suivantes :

Montant HT estimatif	Montant De la Restauration	Participation de la commune	
		En %	En €
Libération de Saint Pierre	15.860,00	30 %	4.758,00
Saint Jean L'Evangéliste	10.675,00	30 %	3.202,50
Sainte Marie Madeleine	12.505,00	30 %	3.751,50
reception Conversion de Saint Paul	21.350,00	30 %	6.405,00
étransmission : 04/04/2024 ception préfect Renderment de Pierre	21.045,00 €	30%	6.313,50 €

DE CONFIER la restauration pour l'année 2024 du tableau « Reniement de Pierre » au Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CCRP) du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, situé 150 avenue de Milan à Perpignan,

D'HABILITER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, notamment les conventions (présente et futures) à passer avec le Département pour la restauration portant sur l'ensemble des œuvres rappelé dans le tableau ci-dessus,

D'INSCRIRE aux budgets correspondants la participation de la Commune telle que détaillée dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME Le Maire,

Grégory MARTY

Le Secrétaire de séance

Magali Ruiz-Dumay

Acte rendu exécutoire après Télétransmission en Préfecture le :04/04/24 et publication ou notification du :05/04/24 Affichée du :05/04/24 au :05/06/24

Publication sur le site internet de la ville le : 05/04/24

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture 066-216601484-20240327-DCM20-2024-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024